

Conférence

Tutelle, curatelle... Parlons-en !

Le CLIC de Saint-Malo propose une conférence gratuite et ouverte à tous (sur inscription) ayant pour thème les mesures de protections juridiques : « Tutelle, curatelle... Parlons-en » ! Elle aura lieu le mardi 13 mars 2018 de 14h à 17h30 à l'espace Bouvet (2B), place Bouvet à Saint-Servan.

En France, près d'un million de personnes bénéficient d'une mesure de protection juridique, du fait de la maladie, d'un accident ou d'une situation particulière. Parce que leurs facultés sont altérées – parfois temporairement-, ces personnes ont besoin de l'accompagnement d'un tiers, pour les protéger, elles et leurs ressources.

Pour expliquer le rôle des professionnels ou des familles et la place centrale de la personne, le CLIC de Saint-Malo, porté par le CCAS, en partenariat avec les professionnels de la commune et le Conseil Départemental, organise une conférence sur les mesures de protection juridique : tutelle, curatelle, ...

Objectifs de la conférence

- Informer le public sur les mesures de protection juridique (qui est concerné ? comment est-ce mis en place ? qui peut nous aider ? etc.), tout en cherchant à rassurer sur les droits et les devoirs de chaque acteur et à réfuter les idées reçues.

- Cette conférence doit permettre également de lever les peurs qui peuvent découler de ce passage important dans la vie d'une personne et de son entourage.

Le fil rouge de cette conférence : l'anticipation.

Cette action d'information/sensibilisation doit permettre au public de ressortir de la conférence, en ayant à l'esprit qu'il convient d'éviter de prendre des décisions dans l'urgence, afin d'assurer à la personne protégée le respect de ses choix, ainsi que de sa sécurité.

Le choix du thème de cette conférence est une réponse à la fois à la demande d'usagers du CLIC (plus précisément des aidants) et des partenaires du CLIC.

Les professionnels présents, membres du Comité de pilotage :

- Juge des Tutelle, organismes mandataires (APASE/ATI), mandataire privé, dispositif de soutien aux tuteurs familiaux, notaire ;
- mais aussi les services qui accompagnent la personne afin d'anticiper et d'être aidé : le service Solidarité du CCAS, le service social de l'Hôpital, l'Équipe Médico-Sociale du CDAS, le service d'accompagnement à la vie sociale, le CLIC, ...
- avec le soutien de l'association AGIR ABCD, en charge de l'animation de la conférence.

Déroulement de l'après-midi

- * Des professionnels prendront la parole autour du thème de la protection juridique, en abordant :
 - le cadre juridique
 - puis d'autres sujets : anticiper, exercer une mesure de protection juridique, se faire aider
- * Un temps d'échange entre le public et les professionnels
- * Une compagnie de théâtre (Quidam) avec le jeu de deux comédiennes présentant deux temps décalés sur le sujet, afin d'aborder la question sous un angle plus léger.
- * Des stands afin de répondre aux questions du public, n'ayant pu être exprimées pendant le temps d'échanges

Public concerné :

Tout public : personnes âgées, parents âgés d'adultes en situation de handicap, adultes en situation de handicap, mineurs.

Quelques informations sur les mesures de protection juridique

Une mesure de protection juridique ou protection des majeurs peut être mise en place par le juge des tutelles pour « toute personne qui ne peut pourvoir seule à ses intérêts ou exprimer sa volonté du fait d'une altération des facultés mentales ou corporelles, médicalement constatée (...). »

Il existe plusieurs types de mesures de protection juridique :

- Tutelle
- Curatelle
- Sauvegarde de justice
- Habilitation judiciaire aux fins de représentation du conjoint
- Habilitation familiale
- Mesure d'accompagnement social personnalisé (Masp) ou judiciaire (Maj)
- Mandat de protection future

La personne chargée de mettre en place la mesure (le mandataire) peut être, soit un membre de la famille de la personne (en priorité), soit un professionnel.

Pour s'inscrire à la conférence :

CLIC - 1 Place Anne de Bretagne, 35400 St Malo

Tél : 02.23.18.58.00

ou email : ccas.clic@saint-malo.fr

Coordonnées : Tél : 02.23.18.58.00/ Email : accueil.maisondelafamille@saint-malo.fr

Service de presse

Cabinet du Maire - Ville de Saint-Malo

Tel : 02.99.20.86.07 / 06.07.90.00.11

sbouquerel@saint-malo.fr